



WE ARE YOUR DOL



Department
of Labor

A proud partner of the American Job Center network

TOUR D'HORIZON DES SERVICES

La mission du ministère du Travail de l'État de New York est de fournir des services de qualité à nos clients (les travailleurs et les entreprises de l'État de New York) qui cherchent à se développer et à prospérer dans le contexte de notre économie moderne.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Nous mettons à disposition des programmes et des services gratuits pouvant aider votre entreprise à être compétitive dans le contexte commercial hostile actuel et à maintenir vos charges au plus bas. Contactez notre bureau des services aux entreprises au **800-HIRE-992**.

Ces services gratuits peuvent vous faire économiser des milliers de dollars chaque année et comprennent :

- La publication d'offres d'emploi sur le guichet d'emploi de l'État de New York
- Des recrutements personnalisés et des salons de l'emploi
- Des mesures d'incitation à l'embauche, des crédits d'impôt et des formations en cours d'emploi (OJT)
- Des conseils en matière de ressources humaines
- Des formations
- Des programmes d'apprentissage
- La prévention des licenciements

EMPLOIS ET CARRIÈRES

Si vous recherchez un nouvel emploi, profitez de nos services gratuits dans les centres de recherche d'emploi et de stage de l'État de New York :

- Conseils et ateliers sur la gestion de carrière
- Rédaction de curriculum vitae
- Évaluation des compétences
- Ordinateur, matériel de bureau et accès à Internet
- Ateliers informatiques
- Formation de base des adultes/anglais comme deuxième langue
- Ressources et aide à la recherche d'emploi
- Classe de formation professionnelle
- Aide financière pour la formation
- Orientation vers d'autres services éducatifs, de formation et sociaux

APPRENTISSAGE

Dans les programmes d'apprentissage, les débutants apprennent un métier ou une compétence auprès de travailleurs chevronnés. Ils apprennent sur le terrain et en salle de cours. Les programmes d'apprentissage disponibles dans l'État de New York comprennent actuellement plus de 300 professions dans les secteurs du bâtiment, de la fabrication et des services. Nous sommes chargés d'approuver tous les programmes d'apprentissage dans l'État de New York.

DONNÉES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les analystes du marché du travail de notre Division de la recherche et des statistiques fournissent des données sur les salaires, les tendances économiques clés et la disponibilité de la main-d'œuvre dans leur région aux employeurs, aux promoteurs et autres. Ils fournissent également des informations sur les professions et carrières aux demandeurs d'emploi.

PROTECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

POLITQUES ET AFFAIRES LIÉES AUX IMMIGRANTS

La Division des politiques et affaires liées aux immigrants aide les travailleurs en provenance d'autres pays à utiliser les nombreux programmes et services que nous offrons. Notre personnel peut vous aider à :

- Obtenir le salaire que vous méritez
- Trouver un emploi
- Obtenir une aide à la formation professionnelle

Nous aidons également les ouvriers agricoles migrants et saisonniers. Pour obtenir de l'aide, appelez le **877-466-9757**.

PROTECTION SALARIALE

La Division des normes sociales protège tous les travailleurs, même s'ils sont payés au noir ou s'ils ne disposent pas des documents nécessaires. Nous luttons contre l'exploitation des travailleurs, le harcèlement sexuel et la traite des êtres humains.

Nous respectons les directives du droit du travail de l'État concernant :

- Le salaire minimum
- Les horaires de travail
- Le travail des enfants
- Le paiement des salaires et des primes
- La main-d'œuvre agricole migrante
- Les conditions de travail dans l'industrie du vêtement

OUVRIERS AGRICOLES

L'État de New York a mis en place des programmes de protection des ouvriers agricoles migrants. Les « Labor Standards Investigators » (Enquêteurs des normes sociales) vérifient les conditions de travail des ouvriers agricoles migrants et signalent les problèmes à l'organisme compétent.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'État de New York respecte strictement les lois sur le travail des enfants. La loi s'applique à tous les travailleurs de moins de 18 ans. Elle limite les heures de travail que les jeunes sont autorisés à effectuer pendant l'année scolaire. Cette loi leur interdit également d'utiliser des machines dangereuses ou d'effectuer des travaux dangereux.

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Le ministère du Travail protège les employeurs, les travailleurs et le public contre les dangers au travail et les autres risques pour la santé. Ces mesures de protection visent notamment :

- Le contrôle de l'amiante
- Les problèmes de santé et la sécurité sur le lieu de travail
- La sécurité des chaudières
- Les licences pour les grutiers, les dynamiteurs et les travailleurs de l'amiante
- L'inspection des domaines skiabiles, des manèges et des lieux de rassemblement ouvert au public

SERVICE PUBLIC

Le Bureau du service public applique la loi en vigueur qui régit les salaires. Nous :

- Fixons le salaire horaire de base chaque année
- Faisons respecter la loi

Cette loi prévoit que les travailleurs doivent gagner le salaire horaire de base en vigueur à condition qu'ils :

- Participent à des projets de construction de bâtiments publics
- Exercent des emplois de service au sein de bâtiments publics

ASSURANCE-CHÔMAGE

Si vous êtes au chômage et que vous n'êtes pas responsable de cette situation, vous êtes potentiellement éligible à des indemnités hebdomadaires pendant toute la durée de votre recherche d'emploi. Nous mettons tout en œuvre pour vous aider à réintégrer le marché du travail.

Vous pouvez faire une demande d'assurance-chômage en ligne sur labor.ny.gov ou en appelant le centre de réclamation par téléphone au **888-209-8124**.

NOUS CONTACTER

Site Web : labor.ny.gov

Téléphone :
888-4-NYSDOL (888-469-7365)
800-662-1220 TTY/TTD